

Les 21 Propositions de Jésus et Israël, livre écrit en 1948 par Jules Isaac

A MA FEMME, A MA FILLE
MARTYRES
TUÉES PAR LES NAZIS D'HITLER
TUÉES
SIMPLEMENT PARCE QU'ELLES S'APPELAIENT
ISAAC

« Si tu te glorifies, sache que ce n'est pas toi
qui portes la racine,
mais c'est la racine qui te porte ».
Saint Paul, *Epître aux Romains*, XI, 18.

INTRODUCTION – Regard préliminaire sur l'Ancien Testament

PROPOSITION I.- La religion chrétienne est fille de la religion juive. Le Nouveau testament s'est édifié sur la base de l'Ancien Testament juif. A ce seul titre, le judaïsme doit inspirer le respect.

Première partie : Jésus, le Christ juif « selon la chair »

PROPOSITION II.- Jésus, le Jésus des Évangiles, Fils unique et Incarnation de Dieu, fut dans sa vie humaine un Juif, un simple artisan juif. C'est là un fait que nul chrétien n'a le droit d'ignorer

PROPOSITION III.- Tels que nous pouvons les connaître par les Évangiles, juive était la famille de Jésus, juive était Marie sa mère, juifs leur entourage, leur parenté. Se dire antisémite et chrétien, c'est vouloir joindre l'outrage à la vénération.

PROPOSITION IV.- Chaque jour de l'An, l'Église commémore la circoncision de l'Enfant Jésus. Ce n'est pas sans hésitation ni sans débats que le christianisme naissant s'est affranchi de ce rite, consacré par l'Ancien Testament.

PROPOSITION V.- L'appellation Jésus-Christ est essentiellement sémite, bien que de forme grecque : Jésus est un nom juif grécisé ; Christ est l'équivalent grec du terme juif Messie.

PROPOSITION VI.- Le Nouveau Testament est écrit en grec. L'Église catholique le cite en latin, un latin de traduction. Mais Jésus, comme tous les juifs de Palestine auxquels il s'adressait, parlait une langue sémitique, proche parente de l'hébreu, l'araméen.

Deuxième partie, l'Évangile dans la synagogue

PROPOSITION VII.- On se plaint à dire qu'à la venue du Christ la religion juive, dégénérée, n'était plus qu'un légalisme sans âme. L'Histoire ne ratifie pas cette condamnation. En dépit du légalisme juif et de ses excès, tout à cette époque atteste l'intensité et la profondeur de la vie religieuse en Israël.

PROPOSITION VIII.- L'enseignement de Jésus s'est fait dans le cadre traditionnel du judaïsme. Selon une très libérale coutume juive, « le fils du charpentier » a pu parler et enseigner dans les synagogues ; à Jérusalem, dans le Temple même.

PROPOSITION IX.- Né « sous la Loi », Jésus a vécu sous la loi (juive). En a-t-il voulu, prononcé ou annoncé l'abrogation ? Beaucoup d'auteurs l'affirment mais leurs affirmations débordent, déforment ou démentent les textes évangéliques les plus essentiels.

PROPOSITION X.- Rien de plus vain que d'opposer l'Évangile au judaïsme, cet Évangile prêché par Jésus dans les synagogues et dans le Temple. La vérité est que, par toutes leurs racines, l'Évangile et la tradition évangélique se rattachent étroitement à la tradition juive.

Troisième partie : Jésus et son peuple

PROPOSITION XI.- Les auteurs chrétiens oublient volontiers qu'au temps de Jésus la « Dispersion » juive était un fait accompli depuis plusieurs siècles. La majeure partie du peuple juif ne vivait plus en Palestine.

PROPOSITION XII.- On n'a donc pas le droit d'affirmer que le peuple juif « dans sa masse » a repoussé Jésus. Il est infiniment probable que le peuple juif « dans sa masse » ne l'a même pas connu.

PROPOSITION XIII.- Mais, partout où Jésus a passé, partout - sauf à de rares exceptions - le peuple juif lui a fait un accueil enthousiaste, au témoignage des Évangiles. S'est-il à un moment donné, retourné contre lui ? On l'affirme plutôt qu'on ne le prouve.

PROPOSITION XIV.- En tout cas, on n'a pas le droit d'affirmer que le peuple juif a rejeté le Christ ou Messie, qu'il a rejeté le Fils de Dieu, avant d'avoir prouvé que Jésus s'est révélé comme tel au peuple juif pris « dans sa masse », et qu'il a été repoussé par lui comme tel. Or les Évangiles nous donnent quelques sérieuses raisons d'en douter.

PROPOSITION XV.- On prétend que le Christ aurait prononcé l'arrêt de condamnation et de déchéance du peuple juif. Et pourquoi donc, démentant son Évangile de pardon et d'amour, eût-il condamné son peuple, le seul auquel il ait voulu s'adresser, son peuple où il trouvait, avec des ennemis acharnés, des disciples fervents, des foules adorantes ? Il y a toutes raisons de croire que le vrai condamné est le vrai coupable, un certain pharisaïsme qui est de tous les temps et de tous les peuples, de toutes les religions et de toutes les Églises.

Quatrième partie : Le crime de déicide

PROPOSITION XVI.- Dans toute la chrétienté, depuis dix-huit cents ans, on enseigne couramment que le peuple juif, pleinement responsable de la Crucifixion, a commis le crime inexpiable de déicide. Il n'est pas d'accusation plus meurtrière, et, effectivement, il n'en est pas qui ait fait couler plus de sang innocent.

PROPOSITION XVII.- Or, Jésus dans les Évangiles a pris soin de désigner par avance les auteurs responsables de la Passion : pontifes, notables et docteurs, espèce commune dont aucune nation n'a le monopole, la nation juive pas plus que les autres.

PROPOSITION XVIII.- Jeanne d'Arc aussi a été condamnée par un tribunal de grands-prêtres et de scribes - qui n'étaient pas juifs - mais après un long procès dont nous possédons le texte authentique et complet. Il n'en est pas de même du procès de Jésus, expédié en quelques heures et connu seulement par ouï-dire : aucun texte officiel, aucun témoignage contemporain (de l'évènement) n'est parvenu jusqu'à nous.

PROPOSITION XIX.- Pour établir la responsabilité du peuple juif dans le procès romain - l'arrêt de mort romain - le supplice romain, il faut attribuer à certains textes évangéliques une valeur historique qui est ici particulièrement contestable ; il faut passer sur leurs divergences, leurs invraisemblances, il faut en donner une interprétation qui, pour être traditionnelle, n'en est pas moins tendancieuse et arbitraire.

PROPOSITION XX.- Mettant le comble à son injustice, trop heureuse d'obéir à un parti pris séculaire, compliqué d'ignorance ou d'incompréhension (de l'Évangile), la dévotion dite chrétienne n'a jamais cessé d'exploiter contre le peuple juif tout entier le thème douloureux de la Crucifixion.

CONCLUSION

PROPOSITION XXI.- Quels que soient les péchés d'Israël, il est innocent, pleinement innocent des crimes dont l'accuse la tradition chrétienne : il n'a pas rejeté Jésus, il ne l'a pas crucifié. Et Jésus non plus n'a pas rejeté Israël, ne l'a pas maudit : de même que « les dons de Dieu sont sans repentance » (*Romains*, XI, 29), de même l'évangélique Loi d'amour est sans exception. Puissent les chrétiens le reconnaître enfin, reconnaître et réparer leurs criantes iniquités. A l'heure présente, où une malédiction semble peser sur l'humanité tout entière, c'est le devoir pressant que leur dicte la méditation d'Auschwitz.

ANNEXE ou CONCLUSION PRATIQUE

Le redressement nécessaire de l'enseignement chrétien

L'enseignement seul est apte à défaire ce que l'enseignement a fait, ce qu'il continue de faire...

Un enseignement digne de ce nom devrait ...

Suivent 18 points qui reprennent les 21 Propositions et qui deviendront en 1947 les 10 Points de la conférence de Seelisberg (Suisse) où Jules Isaac eut un rôle central.